

Motion adoptée à l'unanimité lors de la session du 29 janvier 2024

De l'ambition et des moyens pour les écoles de la Nièvre

Mi-janvier, comme chaque année, nous apprenons le sort réservé au système éducatif dans notre département avec son cortège de postes supprimés, de classes et d'écoles fermées qui détériorent la qualité de l'enseignement sur notre territoire.

Territoire rural, où les temps de trajet sont très différents et faibles revenus se combinent, dans la Nièvre, la proximité n'est pas un luxe, mais une garantie d'égalité.

Nous avons depuis 1 an engagé un dialogue avec le recteur et les ministres de l'Éducation Nationale (EN) successifs.

Nous avions notamment rappelé à Pap Ndiaye puis à Gabriel Attal la singularité rurale de notre département en leur exprimant notre volonté d'expérimenter un « laboratoire de l'école rurale de demain».

Cette proposition avait été retenue par le ministre Pap Ndiaye qui avait demandé au recteur d'académie d'accompagner sa mise en œuvre.

Après retour des services du rectorat, nous souhaitions approfondir et inscrire dans une ambition commune plusieurs sujets :

- L'élaboration d'une carte scolaire sur 3 ans, avec un point zéro en 2024 sans suppression de postes,
- L'engagement de moyens supplémentaires dans les établissements des Territoires Éducatifs Ruraux (TER),
- Associant la démarche « Collège de demain » à celle de l'EN « L'école, faisons-la ensemble ».

Nous ne connaissons pour le moment que le nombre de postes supprimés dans le 1^{er} degré dans la Nièvre : 18 contre 16 l'année dernière alors que selon les prévisions même de l'EN, la baisse du nombre d'élèves serait de -2,40 % à la rentrée 2024 pour -2,73 % à la rentrée 2023. Cela nous interroge .

Nous concluons à une vision purement statistique, dont sont exclus de surcroît les enfants de moins de trois ans.

Nous pouvons donc nous attendre à une suppression d'heures lors de l'annonce de la Dotation Horaire Globale pour le second degré et de fermetures de classes dans le premier degré.

Malgré les prévisions pessimistes de la rentrée 2023 dont les critères de calcul ne répondent d'ailleurs plus à l'évolution de notre territoire, nous avons pu constater des effectifs réels

globalement stables. Cette situation a permis le maintien de classes pourtant condamnées et l'ouverture de quelques-unes, obligeant les services de l'EN et les directions des établissements à une adaptation de la répartition des enseignants en urgence.

En conséquence, les élus départementaux demandent :

- La mise en place immédiate d'un moratoire pour l'année 2024 sans aucune suppression de poste et aucune baisse des dotations horaires ;
- La mise en place d'une carte scolaire sur 3 ans (comme annoncé en Juin 2023 par la lere ministre lors du lancement du programme France Ruralité)
- La mise en place d'une véritable collaboration refondée dans sa méthode et s'inscrivant dans sa durée entre le département de la Nièvre et l'Éducation Nationale, la communauté éducative (Enseignants, Parents d'élèves, Centres Sociaux, associations locales ...) et associant nos différents dispositifs ;
- La prise en compte des spécificités sociales du territoire ;
- Un renforcement de l'action éducative et l'innovation par la création de postes.